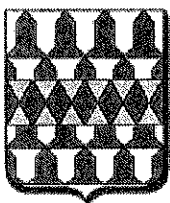


11330



Tél : 04.68.70.05.01
Fax : 04.68.70.07.50
mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14016

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-huit novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Madame Rachel SCHMITT a été nommée secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE
Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Jérôme HERVOUET, Michèle PICARD, Rachel SCHMITT Denis ROUCH,
Absente : Heather MANN
Procuration : Aucune

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2013

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations particulières à formuler à propos du compte-rendu de la séance ordinaire du 10 octobre dernier. Compte tenu de l'absence de commentaire, celui-ci est à l'unanimité adopté.

2. Accueil de Sophie VALOIS en tant que stagiaire

Le Maire a été sollicité par Melle Sophie VALOIS, élève du lycée professionnel de Quillan en classe de 1ère « Accueil et Relations Clients Usagers » pour réaliser un stage dans la collectivité, sur le thème de l'accueil et de ses activités connexes. Il a décidé de réserver une suite favorable à cette demande et de l'accueillir du 12 novembre 2013 au 7 décembre 2013 inclus. Compte tenu des missions qui lui seront confiées et comme prévu par la convention de stage, Monsieur le Maire propose de verser à cette personne une gratification exonérée de charges patronales.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

*- DECIDE d'attribuer à Melle Sophie VALOIS une gratification d'un montant net de 200 €.
La dépense sera imputée au budget principal de la commune (chapitre 012 – article 6413).*

3. Réponse à demande de M. Christian YONNET à propos des parcelles de « Coume Plane »

Par courrier en date du 22 octobre dernier, Monsieur YONNET propriétaire à Mouthoumet demandait à la commune de lui rétrocéder des parcelles de terre au lieu-dit « Coume-Plane » afin d'y faire pacager son cheptel de bovins. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à cette sollicitation sous certaines conditions. Il souhaite s'assurer qu'à ce jour M. YONNET est toujours propriétaire de son cheptel. Dans l'affirmative, il propose de signer avec l'intéressé un bail à ferme renouvelable annuellement avec une condition suspensive en raison du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur ces mêmes parcelles. Le coût de la location sera établi selon les conditions qui régissent les baux à ferme, soit environ 140 € par an pour 19 hectares.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DECIDE de réserver une suite favorable à la demande de Christian YONNET et d'étudier une proposition de « vente d'herbe sur pied ».*

4. Projet d'installation de Mme Vera BONAN

Le Maire et quelques conseillers municipaux ont rencontré cette personne le 22 octobre dernier. Le projet serait l'installation d'un troupeau de brebis laitières avec construction d'une bergerie et d'une fromagerie sur des parcelles situées à proximité des réseaux. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande et d'étudier une mise à disposition de la parcelle WH81 (3 hectares) au lieu-dit « Lourtade », une fois que celle-ci sera rentrée dans le domaine communal via une procédure de bien vacant sans maître. La géographie de cette parcelle située à proximité de la station d'épuration limiterait les désagréments olfactifs. Ce projet permettrait l'installation d'une nouvelle famille sur la commune et la création d'un emploi d'ouvrier agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DECIDE de réserver une suite favorable à la demande de Mme Vera BONAN,*
- *PROPOSE d'étudier un bail à usage agricole de longue durée afin de mieux maîtriser l'évolution du projet,*
- *SOULEVE la question de la DPU (Droit à Prestation Unique qui conditionne les financements européens) dont la parcelle WH81 est vierge.*

5. Réorganisation foncière :

Incorporation des biens vacants présumés sans maître dans le domaine communal

Les parcelles suivantes semblent de pas avoir de propriétaire :

WA7 Montgach, WB4 Montredon, WA32 Laval, WH81 Lourtade, WC21 Laffrau, WD56 Serre Cathala, WC33 les gouzils, WI4 Montcalm.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'incorporer ces dernières au domaine communal via une procédure de biens vacants présumés sans maître.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DONNE son accord pour incorporer dans le domaine communal les parcelles citées plus haut via une procédure de biens vacants présumés sans maître.*

Echange de parcelles entre la commune et différents propriétaires

La commune est intéressée par différentes parcelles situées dans le village, à savoir la B235 de Monsieur MARTY, la B62 et la WA24 de M. MESTRE, les parcelles B182 à B182 à 188 composant la place du 19 mars, la parcelle B144 de M. BUSQUET. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de ces personnes pour leur proposer des échanges avec des parcelles communales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DONNE son accord pour étudier des propositions d'échanges pour les parcelles citées plus haut.*

6. Acceptation de dons

L'AICA du Roc Vert souhaite faire un don de 1 850 € en faveur de la commune.

L'amicale des chasseurs de Laroque de Fa souhaite également faire un don de 2 060 € en faveur de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces deux dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *ACCEPTE le don de l'AICA du Roc Vert d'un montant de 1 850 € ainsi que celui de l'amicale des chasseurs de Laroque de Fa d'un montant de 2 060 €.*

Ils seront imputés à l'article 7713 (libéralités reçues) dans le chapitre 77 (produits exceptionnels).

7. Demandes de subventions

Modification de la délibération prise pour le remplacement des vannes AEP « tranche 2 »

Pour répondre à la demande de l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération prise la demande de subvention pour le remplacement des vannes AEP tranche 2, de telle sorte qu'elle comprenne le paragraphe suivant :

« s'engage à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE pour modifier la délibération prise selon le détail ci-dessus.*

SYADEN : éclairage public

Monsieur le Maire souhaite remplacer une partie de l'éclairage public. Les travaux seraient réalisés en deux tranches, le montant de l'opération est de 10 518,88 € HT et il peut être financé à hauteur de 60 % par le SYADEN. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le projet et de solliciter le SYADEN pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DONNE son accord au programme de travaux de remplacement d'une partie de l'éclairage public*
- *SOLLICITE le SYADEN pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,*
- *AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.*

Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Compte tenu de la programmation en cours, Monsieur le Maire propose de ne pas déposer de dossier de demande de subvention en 2014, dans le cadre de la DETR.

8. Viabilité hivernale

Le 14 novembre dernier, le Conseil Général de l'Aude a organisé une réunion à Mouthoumet afin d'évoquer la question du traitement du réseau routier en cas d'intempéries de type neige et verglas. Les actions mises en place valent pour la période allant du 21/11/2013 au 13/03/2014. La commune est concernée par la RD613, classée prioritaire N2 ; les interventions nécessaires seront menées de 05h30 à 21h00. Il est précisé que les routes secondaires seront traitées après les axes principaux.

9. Suites de la réunion publique du 13/09/2013

Un courrier sera adressé à la population sur les mesures mises en œuvre afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune.

Par ailleurs, afin de réduire les polluants, la commune testera cet hiver une alternative au salage traditionnel.

10. Contrat d'avenir

Il s'offre aux collectivités la possibilité de recruter des jeunes de – 26 ans, peu ou pas qualifiés en contrat d'avenir durant 3 ans. Ce dispositif permet une aide de l'état et une exonération des charges patronales. Si la commune envisage un recrutement en contrat d'avenir via l'intercommunalité, il ne reste plus que 25% de frais à la charge de cette dernière. Compte tenu des besoins au niveau des services techniques, le Maire propose donc de recruter un jeune à mi-temps. Ce recrutement (hors frais de formation) n'excéderait pas le budget prévu pour le remplacement de l'adjoint technique lors de ses congés annuels.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins une abstention
- DONNE son accord pour le recrutement à mi-temps d'un jeune en contrat d'avenir.*

11. Vandalisme sur éclairage public

Durant les vacances de Toussaint, de nouvelles dégradations ont été constatées au niveau de l'école et de l'éclairage public.

L'intercommunalité et l'ADHCO ont interpellé les gendarmes quant à d'autres méfaits commis au niveau de l'école, du POMS et des bureaux de l'ADHCO.

12. CAVALE

Suite aux engagements pris au début de l'été par les élus et les responsables de la CAVALE, une réunion est prévue le 29 novembre prochain afin d'évoquer les perspectives de développement de la coopérative et un éventuel partenariat avec la supérette de Laroque de Fa.

13. Litige avec Mme ALTEMIRAS

Le dossier a été porté devant le juge de proximité le 14 octobre dernier. Les conclusions de ce dernier s'avèrent favorables à la commune.

14. Coupes affouagères

La date de fin d'exploitation des coupes est fixée au 31/12/2013. La commune a demandé à l'ONF de prolonger ce délai jusque fin juin 2014. Les propriétaires seront avisés après accord et par écrit de ce délai supplémentaire.

15. Budget commune

DM3-2013

Le chapitre 66 (charges financières) de la section de fonctionnement du budget principal de la commune est déficitaire du fait du paiement de pénalités pour remboursement anticipé de capital

d'emprunt non prévu au moment du budget primitif, Monsieur le Maire propose de faire un virement de crédits de la somme de 1830,16 € de l'article 678 (autres charges exceptionnelles) à l'article 668 (autres charges financières).

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DECIDE de procéder au vote du virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2013, tel que défini ci-dessus.*

DM4-2013

Le chapitre 014 (versements) de la section de fonctionnement du budget principal de la commune est déficitaire du fait du prélèvement GIR notifié par la direction générale des finances publiques plus important que la prévision budgétaire, Monsieur le Maire propose de faire un virement de crédits de la somme de 15 € de l'article 678 (autres charges exceptionnelles) à l'article 73923 (versement FNGIR).

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *DECIDE de procéder au vote du virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2013, tel que défini ci-dessus.*

16.ADHCO : organisation d'une bourse aux jouets

Sur le principe de la bourse aux vêtements, l'ADHCO / centre social organisera le 30 novembre prochain une bourse aux jouets à Mouthoumet. Elle a sollicité la commune pour le prêt de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne école.

17.Point sur les travaux

Rue du lavoir : effacement du réseau basse tension

La commune est dans l'attente du raccordement EDF. Ensuite, la SPIE traitera par un revêtement tri-couche la chaussée.

Parking, stationnement

Parallèlement à un travail de vérification au vu de la réglementation, un rendez-vous sera pris avec une société spécialisée afin de voir les travaux à faire.

18.CCRLCM : modification des statuts

Etang de Jouarres

Par délibération en date du 15 octobre 2013, la CCRLCM a adhéré au Syndicat Mixte de Jouarres puis inscrit dans ses statuts une nouvelle compétence lui permettant l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du site de l'étang de Jouarres et ce à l'intérieur du périmètre géographique délimité par le plan de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter cette adhésion, autoriser la modification des statuts de la CCRLCM, de telle sorte qu'elle intègre cette nouvelle compétence.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *ACTE l'adhésion de la communauté de communes de la région lézignanaise Corbières Minervois au Syndicat Mixte de Jouarres*
- *AUTORISE la modification correspondante des statuts de la CCRLCM, en ce qui concerne l'article 5 selon le libellé suivant pour la compétence n°17 : SITE DE L'ETANG DE JOUARRES*
- *AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de ce dossier.*

Compétence enfance/jeunesse

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCRLCM a pris la compétence optionnelle « enfance et jeunesse ». Toutefois, considérant que les actions périscolaires restent de compétence communale, elle a modifié ses statuts dans ce sens. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *AUTORISE la modification des statuts de la CCRLCM, telle que définie ci-après, en ce qui concerne l'article 5 selon le libellé suivant pour la compétence n°14 enfance et jeunesse :*

Organisation sur le territoire communautaire :

- *Des centres de loisirs et des crèches gérées en régie directe, en gestion déléguée ou par voie de convention d'objectifs, à l'exception de tous les centres et de tous les accueils de loisirs associés à l'école ou issus des modifications des rythmes scolaires (sauf pour l'école communautaire de Mouthoumet) qui restent de compétence communale ;*
- *Participation au transport,*
- *RAM,*
- *Actions en faveur de la jeunesse*
- *AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet et à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de ce dossier.*

19. Questions diverses

Fête e l'Avent

Pour lancer les fêtes de fin d'année, la Mairie organisera une fête de l'Avent avec décoration du sapin de Noël, concert à l'église avec le groupe vocal « O de gamme », puis un pot de l'amitié autour d'un vin et d'un chocolat chaud.

Défibrillateur

Le défibrillateur est installé à l'entrée du local technique. Il est maintenant opérationnel. Monsieur le Maire demande à Jérôme HERVOUET de se rapprocher des pompiers pour obtenir l'intervention gracieuse d'un technicien en vue de sensibiliser la population à son utilisation. Une réunion publique sera organisée dans les prochaines semaines.

Nouveaux arrivants

Monsieur le Maire souligne l'arrivée ces dernières semaines de 4 nouveaux foyers sur la commune. Les biens de Monsieur MINODIER et de Monsieur GHADI sont par ailleurs en cours d'acquisition.

Remplacement adjoint technique

Durant ses congés de fin d'année, l'adjoint technique sera remplacé pour l'entretien du village et le ramassage des ordures ménagères. Jérémy BATICLE assurera ces missions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :

En mairie, le lundi 2 décembre 2013



Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.